

Québec, le 1^{er} mai 2020

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le 11 mai prochain, les chantiers de l'ensemble des secteurs de l'industrie de la construction pourront reprendre leurs activités. Cette reprise concerne tous les secteurs de l'industrie de la construction, soit le résidentiel, le génie civil et la voirie, l'institutionnel et le commercial ainsi que l'industriel. Cette reprise entraîne du même coup la réouverture des chaînes d'approvisionnement de l'industrie. Le personnel administratif de ce secteur devra demeurer en télétravail.

Afin de préparer la reprise des chantiers, les entreprises de votre secteur peuvent prévoir un niveau d'opérations minimal en tenant compte des directives de la santé publique.

À cet effet, les travaux suivants, en prévision de la reprise des chantiers de construction, sont autorisés :

1. Relevés terrain (arpentage, relevés de dommages, relevés photométriques, forages, relevés Lidar, etc.);
2. Inventaires saisonniers et relevés environnementaux;
3. Inspection des chantiers fermés;
4. Visites terrain pour planifier le début des travaux;
5. Inspection de structures;
6. Inspection de ponceaux;
7. Concassage de matériaux granulaires;
8. Fabrication d'éléments de béton préfabriqués;
9. Fabrication d'éléments de structures d'acier;
10. Préparation et vérification des centrales d'enrobage et des centrales de béton;
11. Essais de validation en laboratoire;
12. Formation du personnel sur les mesures sanitaires;

...2

13. Mise au point des équipements (niveleuses, bouteurs, finisseurs, rouleaux, rétrocaveuses, concasseurs, véhicules lourds, etc.) dans les entreprises;
14. Rappel des travailleurs et du personnel d'encadrement;
15. Acheminement des équipements sur le site des travaux;
16. Réorganisation du travail pour mettre en place les mesures sanitaires;
17. Approvisionnement en équipements de protection individuelle;
18. Installation des équipements de protection sanitaire communautaire (roulottes, toilettes, éviers, etc.);
19. Préparation des mesures de gestion de la circulation en vue de l'ouverture des chantiers;
20. Mobilisations des entreprises de services publics pour les déplacements et la protection
21. Planification et déploiement des activités de communication relatives à la reprise des chantiers.

Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de votre personnel. Vous pouvez consulter la page [La maladie à coronavirus \(COVID-19\) au Québec](#) pour de plus amples renseignements sur les consignes et directives à suivre et sur les différents outils mis à votre disposition.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) met à votre disposition différents outils destinés aux employeurs et aux travailleurs de tous les secteurs d'activité pour les appuyer dans leur prise en charge de la santé et de la sécurité. Visitez la page [Trousse COVID-19](#) du site Web de la CNESST pour connaître les mesures que vous devrez mettre en place, notamment le [Guide COVID-19 – Chantiers de construction](#).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de l'Économie
et de l'Innovation,



David Bahan